



PROCES-VERBAL

Commission Régionale des Jeunes

Réunion du : Lundi 06 Mai 2024

Présidence : M. CRISTOFARI Paul

Présent(s) : Mmes PERI Jacquie (CD) - VINCIGUERRA Eliane - MM PAOLI Daniel

Excusé(s) : M. PERFETTI Jean Claude (CD)

Assiste (nt) :

1 – FORFAIT

U18 POULE A :

SUD FC / COSTA VERDE – Journée 21 du samedi 4 Mai 2024.

Forfait de COSTA VERDE - amende **150 €uros**.

U18 POULE B :

SCB / SVARR – Journée 21 du samedi 4 Mai 2024

Forfait du SVARR – amende **150 €uros**

2 – RAPPEL REGLEMENT CLASSEMENT

- En cas d'égalité de points pour l'une quelconque des places, il est tenu compte :
- En premier lieu du classement aux points des matches joués entre les clubs ex-aequo.
- En cas d'égalité de points dans le classement des matches joués entre les clubs ex-aequo, ils sont départagés par la différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacun d'eux au cours des matches qui les ont opposés.
- En cas de nouvelle égalité entre 2 clubs, un match supplémentaire aura lieu sur le terrain du club désigné en 1^{er} par tirage au sort. **(19 mai 2024 date des matchs supplémentaires)**
- En cas de nouvelle égalité, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied aux buts.
- En cas d'égalité entre plus de 2 clubs, les modalités d'organisation des rencontres supplémentaires seront fixées par la C.R.J Ces dispositions s'appliquent pour les accessions et pour les descentes.

3 – RAPPEL REGLEMENT

ARTICLE 16 :

Tout joueur ayant pris part à l'une des 3 dernières rencontres de Championnat avec les équipes supérieures ne pourra pas participer aux phases finales des Championnats avec les équipes inférieures.

Pour les Finales de (Championnat et Coupes) un tirage au sort sera effectué pour désigner le club recevant.

Les ballons sont fournis par le « club recevant ».

4 – FINALE CHAMPIONNAT ET COUPE DE CORSE

La CRJ informe les clubs que si une équipe pose des réclamations avant le début d'une rencontre dans les Finales de Championnats U13 ou de Coupe de Corse, aucun trophée ne pourra être remis à la fin de la compétition. Les réclamations seront transmises à la Commission des Statuts et Règlements.

5 – TOURNOI EXTERIEUR

- Mail de **FJEB** demandant l'autorisation de participer au tournoi du FC VILLENEUVE LES AVIGNONS Les 25, 26 Mai 2024 dans les catégories U12/U13 – U13/U14

Liste des joueurs et éducateurs jointe.

La Commission donne son accord.